

APM Santé

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 19 rue des Chênes - 64160 Maucor
949 425 680 RCS Pau
(la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 5 NOVEMBRE 2025

Le 5 novembre 2025,

Groupe AEC Biomesnil, associé unique de la société APM Santé, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau président en remplacement

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société SOFAC de son mandat de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

Prend acte de cette démission.

L'Associé Unique décide par conséquent de nommer en qualité de nouveau Président de la Société :

- **La société Groupe AEC Biomesnil**, société par actions simplifiée au capital social de 1.660.000 euros, dont le siège social est situé 13 – 15 rue Camille Saint Saëns - 76290 Montivilliers, ayant pour numéro unique d'identification 939 326 013 RCS Le Havre ;

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

(transfert du siège social)

L'Associé Unique décide de transférer ce jour le siège social de la Société à l'adresse suivante :

**13 – 15 rue Camille Saint Saëns
76290 Montivilliers**

Et de modifier les statuts en conséquence.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et de publicités requises par la loi.

Paraphe

PL

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associé Unique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign. L'Associé Unique reconnaît et accepte que la signature est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

Il a été dressé le présent acte sous seing privé, constatant les décisions des Associés, qui sera porté au registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Signé par :

213640B561F34CB...

Groupe AEC Biomesnil

Représentée par PL Investissements,

Représentée par Monsieur Pierre LECOMTE